

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 mai 2005
(convocation du 13 mai 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. FERILLOT Michel	M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. BANAYAN Alexis à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 10 H 15)	Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	M. LOTHAIER Pierre à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphane	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel	M. MERCHERZ Jean à M. REBIERE André (à partir de 10 H 30)
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise	Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. GELLE Thierry
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie-Claude	Mme PARCELIER Muriel à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 H 30)
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien	M. PONS Henri à M. POIGNONEC Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme. RAFFARD Florence à M. QUERON Robert
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno	M. SOUBIRAN Claude à M. BOBET Patrick
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent	Mme TOUTON Elizabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 11 H 30)
M. FAVROUL Jean-Pierre à Mme. PUJO Colette	
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel	

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Construction du tramway 2ème phase - Travaux de voies ferrées et revêtements - MERIGNAC - PESSAC - CENON - FLOIRAC (VOIE 201) - Appel d'offres - Autorisation de signer le marché

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la deuxième phase du tramway de notre agglomération et du prolongement de la Ligne A, il est nécessaire de procéder à la réalisation des travaux de voies ferrées et revêtements sur les communes de Mérignac, Pessac, Cenon et Floirac représentant une longueur globale de 7500 m environ.

Ces travaux comprennent :

- Les travaux de terrassement de la plateforme,
- La fourniture et pose de voie et appareils de voies,
- La fourniture (hors pavage) et la pose des revêtements
- La pose des lisses délimitant la plateforme,
- La pose des barrettes lumineuses,
- La fourniture et la pose de l'arrosage automatique des voies engazonnées,
- Les massifs de ligne aérienne et fourreaux nécessaires au fonctionnement du tramway dans l'emprise de la plate-forme.

A cet effet, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation sous forme d'appel d'offres ouvert avec variantes larges autorisées en vue d'un marché à prix unitaire, d'une durée de 18 mois incluant une période de préparation de 3 mois.

Le montant total de la dépense a été estimé à 31 321 500 € HT soit 37 460 514 € TTC.

Considérant leur importance, la mise en concurrence inhérente à cette affaire a donné lieu à publicité au niveau européen, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics

A l'issue de la procédure d'appel d'offres, la Commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 20 avril 2005 a attribué le marché au groupement AMEC SPIE RAIL/VOSSLOH Infrastructures Services / ALSTOM Transport / MOTER / FAYAT Entreprise TP / SOGEFI 33 / CMR qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 27 979 874,25 € HT soit 33 463 929,60 TTC.

Le financement de ces travaux est à imputer au budget annexe TRANSPORTS, Exercices 2005, 2006, chapitre 23, programmes TW 20 B, compte 23800072 et TW 20 C compte 23800042, CRB H 340.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le Président à signer le marché pour la réalisation des travaux de voies ferrées et revêtements sur les communes de Mérignac, Pessac, Cenon et Floirac avec le groupement AMEC SPIE RAIL / VOSSLOH Infrastructures Services / ALSTOM Transport / MOTER / FAYAT Entreprise TP / SOGEFI 33 / CMR pour un montant de 27 979 874,25 € HT soit 33 463 929,60 TTC, conformément à l'acte d'engagement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
7 JUIN 2005**

M. ALAIN CAZABONNE

